

# Bienvenue à l'école maternelle...

## Informations de rentrée 2020/2021

Ça y est, la rentrée a eu lieu ! Une première rentrée en maternelle pour quelques-uns, une nouvelle année qui commence pour beaucoup d'autres.

Dans tous les cas une nouvelle aventure commence pour les enfants, les parents et l'ensemble de l'équipe éducative. Cette année, Covid oblige, certaines habitudes sont modifiées. Ce document est susceptible d'être changé au fil du temps.

Nous vous invitons donc, chers parents, à lire les informations suivantes à tête reposée afin que tout se passe au mieux pour votre enfant.

**Ces différentes informations constituent notre règlement d'école qu'il vous est demandé de respecter.**

Pour toute question ou renseignement complémentaire, nous restons bien entendu à votre disposition, n'hésitez donc pas à nous rencontrer.

Avec nos salutations distinguées,

L'équipe éducative de l'école maternelle et Catherine Poncin.



## NOUVEAUX HORAIRES



- △ **7h00-8h00** : Accueil par l'Eveil dans le local situé au fond de la salle de psychomotricité.
- △ **8h00-8h15** : L'accueil est repris en charge par des membres de l'équipe éducative dans la salle de psychomotricité.
- △ **A partir de 8h15** : En classe d'accueil et en M1 : chaque enfant sera accueilli à l'entrée de sa classe par l'institutrice ou la puéricultrice via la porte fenêtre extérieure.

En M2/3, les enfants seront accueillis à la porte brune par Madame Melissa. Ils seront redirigés vers leur classe où l'institutrice les y attend.

Pour le bien-être des enfants, pour qu'ils puissent être accueillis avec toute l'attention qu'ils méritent, merci de veiller à ce qu'ils soient présents pour **8h45 au plus tard**.

- △ **A 9h** : l'accès à l'école par la grille verte est fermé.
- △ **Ouverture des portes** : à **11h45** pour les enfants qui rentrent diner  
à **15h15 (ou 11h45 le mercredi)** : fin des cours

Un adulte (parent ou personne autorisée) vient prendre en charge chaque enfant auprès de sa titulaire soit dans la cour de récréation pour les M2/3, soit à la porte fenêtre de la classe pour les accueils/M1.

- △ **A partir de 15h25**, les enfants non-repris sont conduits à la garderie qui est organisée jusque 18h.

La porte blanche vitrée du bâtiment des petits sera fermée par mesure de sécurité. Il faut donc faire le tour par la cour de récréation des grands.

**Si l'enfant devait être repris par une personne « inhabituelle », il est obligatoire de prévenir la titulaire ou la direction.**

- △ **Vers 15h30** : un responsable de l'ASBL L'Oasis vient chercher les enfants qui y sont inscrits.

## MESURES COVID

- △ Le port du masque aux alentours et dans l'enceinte de l'école est obligatoire pour les adultes.
- △ Un seul parent accompagne l'enfant.
- △ L'accès aux locaux est strictement limité.
- △ Nous vous demandons de respecter les règles de distanciation, les marquages au sol et les sens de circulation.
- △ Si votre enfant présente un ou des symptômes de la maladie, il n'est pas autorisé à fréquenter l'école. Si un symptôme majeur (fièvre, toux, difficultés respiratoires, douleur thoracique, perte de goût et/d'odorat sans cause apparente) ou 2 symptômes mineurs (douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit, diarrhée aqueuse) devaient se manifester en cours de journée, nous serions dans l'obligation de vous demander de venir rechercher votre enfant.
- △ Exceptionnellement, cette année il n'y aura pas d'excursions en extérieur d'organisées. Toutefois, 3 animations/activités/spectacles seront organisées dans le courant de l'année, au sein de l'école.

## COMMUNICATIONS.

- △ Chaque début de mois, vous recevez la feuille reprenant l'ensemble des informations du mois.
- △ De plus, l'institutrice vous transmettra régulièrement des informations qui seront placées dans une pochette plastifiée dans le cartable de votre enfant. Il est essentiel de prendre le courrier régulièrement et de replacer la pochette dans le cartable.
- △ Les informations importantes sont affichées aux valves près de la barrière verte mais également sur le site Internet de l'école. Nous vous demandons de le visiter régulièrement pour vous tenir informé.



## REPAS/COLLATIONS.

- △ **Les repas chauds (2,50 €) et les potages (0,50 €)**, qui seront servis dès ce jeudi 3 septembre, doivent être commandés pour le 12 du mois précédent. Pour le mois de septembre, nous vous demandons de rentrer la commande pour le mercredi 2 septembre. Tout changement doit être communiqué par **SMS uniquement au 0470 11 71 95**, 24 heures à l'avance/horaire scolaire et ce avant 10h30 sans quoi le repas sera facturé. Les factures sont adressées les premiers jours du mois suivant et payables dans les 5 jours ouvrables.
- △ Nous privilégions l'eau comme boisson principale, les boissons trop sucrées sont déconseillées et les boissons de type soda, non autorisées. Si votre enfant consomme une boisson en gourde ou en bouteille, nous vous remercions de privilégier un bouchon « sportif ».
- △ Le mercredi, seuls les fruits sont autorisés comme collation. Les autres jours ils sont plus que souhaités.
- △ Veuillez signaler les intolérances alimentaires de votre enfant à sa titulaire.
- △ **Anniversaires** : Chaque enfant sera mis à l'honneur le jour de son anniversaire ou un jour proche si celui-ci n'est pas un jour d'école. En plus, chaque mois, un anniversaire collectif est mis en place par classe. Chaque classe a son rituel. Il vous sera expliqué par les titulaires. Nous vous demandons donc de **ne plus apporter de gâteau, de sachets de bonbons** à l'école et ce par souci d'équité et d'écologie. L'école fournira les gâteaux ou les ingrédients nécessaires à la réalisation de ceux-ci.



## ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

- △ **Cours de psychomotricité** : chaque classe bénéficie de 2x50 minutes de cours par semaine. L'horaire vous sera communiqué par la titulaire. Aucun équipement spécifique n'est demandé, toutefois veuillez habiller votre enfant avec une tenue adaptée.
- △ **Cours de musique** : chaque classe bénéficie d'un cours, une semaine sur deux, le mardi matin. Aucun équipement spécifique n'est demandé.
- △ **Cours d'initiation aquatique** : pour les 3<sup>èmes</sup> maternelle uniquement.  
Le cours aura lieu le mardi après-midi, une semaine sur dix (mesure Covid). Les informations plus précises vous seront transmises par la titulaire (équipement, horaire,...).
- △ **FLA (Français langue d'apprentissage)** : la Communauté Française a débloqué des moyens supplémentaires pour accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la langue française pour que celle-ci ne soit pas un frein dans les divers apprentissages. En 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle, un test est donc proposé à chaque enfant. En fonction des résultats obtenus, l'école obtient des moyens complémentaires pour accompagner l'enfant individuellement par un enseignant formé. Ce système facultatif a été mis en place dans notre établissement depuis l'année scolaire 2019-2020 et porte ses fruits. Chaque enfant peut ainsi mieux progresser.

## ASPECTS PRATIQUES

- △ Merci de veiller à ce que les jouets restent à votre domicile. Evitons les pertes inutiles...
- △ N'oubliez pas d'écrire lisiblement le nom de votre enfant sur tous ses effets (veste, écharpe, bonnet, gants, casquette, boîte à tartines, gourde, ...)
- △ Vous pouvez souscrire des abonnements à des revues éducatives proposées par différentes maisons d'édition. Ils sont facultatifs. Un courrier spécifique vous sera adressé.
- △ L'accès à l'école se fait par la barrière verte entre les 2 bâtiments. Possibilité d'accès par le parc (via le parking de la piscine communale) ou par la rue Zénobe Gramme (attention de bien placer votre horodateur).
- △ Un calendrier avec les différents congés, manifestations, conférence pédagogiques, réunions de parents sera annexé ainsi qu'un document concernant les frais scolaires et la gratuité.

## ABSENCES ET MALADIES



- △ En cas de maladie contagieuse (gastro-entérite, grippe, varicelle...) ou de poux, vous comprendrez qu'il est indispensable de garder votre enfant à la maison pour éviter toute épidémie au sein de l'école. Les médicaments ne seront pas administrés dans l'enceinte de l'école pour des raisons de sécurité. Cependant, les traitements de longue durée seront autorisés sur prescription médicale avec délégation du médecin et consentement des parents. Dans ce cas, **c'est la direction** qui vise la prescription et autorise la prise du médicament. Le médicament sera transmis en dose unique à l'enseignant, **jamais via le cartable de l'enfant**.
- △ En cas d'absence de longue durée, vous pouvez envoyer un **SMS** au 0476 47 50 28 signalant la durée de l'absence de votre enfant. Vous ne devez pas fournir de pièce justificative sauf si votre enfant est en obligation scolaire. A partir de ce 1<sup>er</sup> septembre, les enfants de 3<sup>ème</sup> maternelle (enfants nés en 2015) sont en obligation scolaire. Toute absence doit être justifiée, un document spécifique vous sera transmis.
- △ **Si, en cours d'année, vous deviez changer d'adresse ou de coordonnées téléphoniques, il est essentiel de signaler les changements par écrit à l'enseignante ou de placer un petit mot dans la boîte aux lettres de la direction.**

